



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

**PARICIPATION DU DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
HUMAIN ET AFFAIRES SOCIALES A LA 68^{ème} COMMISSION
SUR LE STATUT DE LA FEMME (CSW68)**

.....

Siège des Nations Unies, New York, USA – 11 au 22 Mars 2024

.....

THEME DE LA CSW68 :

**« Accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de
toutes les femmes et filles en luttant contre la pauvreté et en renforçant les
institutions de financement dans une perspective de genre »**

.....

**Contribution au Débat Général du
Professeur Fatou Sow SARR
Commissaire en Charge du Développement
Humain et des Affaires Sociales
Commission de la CEDEAO**

New-York, Mars 2024

Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. Permettez-moi tout d'abord de saluer respectueusement le Président de la 68^{ème} Commission sur la Condition de la Femme (CSW). Au nom de Son Excellence Dr Omar Alieu TOURAY, Président de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je tiens à exprimer notre profonde gratitude pour les conditions de travail exceptionnelles mises à notre disposition lors de cette importante réunion.

2. Nous nous associons pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe africain et réaffirmons notre engagement indéfectible en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

3. Le thème de la CSW68 portant sur : *Accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles en luttant contre la pauvreté et en renforçant les institutions de financement dans une perspective de genre*», souligne l'importance cruciale de lutter contre la pauvreté et de renforcer les institutions de financement pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

4. Il s'agit pour l'ensemble des parties prenantes, ci-présent, d'évaluer les structures systémiques qui perpétuent la pauvreté chez les femmes, d'évaluer les lacunes actuelles dans le financement de la lutte contre la pauvreté fondée sur le genre et d'examiner les moyens pour créer et promouvoir des mécanismes de financement sensibles au genre. Cette consultation constitue, également, une opportunité pour dégager un consensus sur les stratégies et les actions à mener pour que les femmes et les filles africaines ne soient pas évincées par les politiques, et les institutions de développement visant à éradiquer la pauvreté,

Excellences, Mesdames et Messieurs

5. L'extrême pauvreté dans la région Ouest africaine a augmenté de près de 3% en 2021¹ selon le rapport de suivi de l'impact socio-économique de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest. En effet, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour dans la région est en hausse passant de 2,3 % en 2020 à 2,9 % en 2021. Les mesures barrières contre la pandémie notamment la fermeture des frontières, les restrictions de mouvements, la perturbation des chaînes d'approvisionnement ont des impacts considérables sur les activités génératrices de revenus et ont entraîné la hausse des prix des denrées sur les marchés.

6. Les personnes les plus touchées sont celles qui dépendent de sources de revenus instables comme les petits commerçants, les vendeurs de rue et les travailleurs occasionnels. Cette détérioration de la situation économique a eu également un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes et des enfants. Plus de 25 millions de personnes en Afrique de l'Ouest ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins alimentaires de base dans la région, soit une hausse de 34% par rapport à 2020². La situation est plus grave dans les zones touchées par les conflits.

¹ Site Commission économique pour l'Afrique (CEA), Rapport de suivi de l'impact socio-économique de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

² Site Programme Alimentaire Mondial (PAM), Rapport de suivi de l'impact socio-économique de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

Excellences, Mesdames et Messieurs

7. Depuis ces dernières années, le contexte du développement a été marqué par des changements majeurs à l'échelle continentale et mondiale qui impactent profondément la dynamique du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le renouvellement des engagements pour l'éradication de la pauvreté à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, constituent une évolution majeure dans l'agenda de développement des États.

8. Dans l'espace CEDEAO, Les femmes jouent un rôle crucial dans le processus de développement. En effet, elles contribuent activement à leurs communautés. Elles gèrent les ménages, s'occupent des enfants et assurent la subsistance de la famille. De plus, elles participent à des activités agricoles, collaborant fréquemment avec les hommes dans les cultures. Dans certaines communautés, les femmes participent au commerce, au marketing et à la production de biens sur les marchés locaux. Cependant, elles sont particulièrement vulnérables, car elles connaissent souvent des conditions de vie difficiles, qui se reflètent dans les faibles résultats des indicateurs sanitaires et socioéconomiques.

9. Malgré les progrès économiques réalisés au cours des dernières années, notre région demeure vulnérable face aux chocs extérieurs en raison de notre dépendance excessive à l'égard des produits de base et de la faible diversification de nos économies. Cette situation a un impact disproportionné sur les femmes et les filles, qui sont souvent les plus touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire économique et restent confrontées à des inégalités structurelles dans l'accès aux services financiers, aux opportunités économiques et aux postes de décision.

10. Dans cette optique, la CEDEAO a élaboré une stratégie ambitieuse visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers essentiels : l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle, la facilitation de l'accès aux services financiers, le renforcement des capacités entrepreneuriales et la promotion de l'égalité des chances dans le monde du travail.

11. C'est dans ce cadre également, que plusieurs initiatives ont été développées par la CEDEAO avec la mise en œuvre d'un programme décennal 2022-2032 dont l'un des axes prioritaires est la réduction de la pauvreté ; la promotion d'actions en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, et enfin la poursuite de l'intégration économique régionale avec l'instauration effective de la zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler les échanges et les opportunités commerciales.

12. En somme, la CEDEAO s'efforce de créer un environnement où chaque individu au sein de la région ouest-africaine a la possibilité de sortir de la pauvreté et de vivre une vie digne et prospère. C'est ce qui explique la mise en place d'un Département chargé du développement humain et des affaires sociales et la création depuis 2003 d'une agence sur Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, pour doter la Communauté d'une Agence Régionale Polyvalente, chargée de la mise en œuvre de la politique genre de la CEDEAO, en termes de renforcement de capacités des femmes, des hommes et des jeunes, pour la promotion de l'égalité de Genre et l'autonomisation de la femme dans le contexte du processus d'intégration régionale.

7. Ainsi dans un souci d'améliorer la situation sociale et économique des femmes et filles dans la sous-région, ce Centre initie et développe des programmes d'appui notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la participation politique des femmes et de l'autonomisation économique dans les 15 États membres. Aujourd'hui encore, la CEDEAO avec sa vision 2050 place le "bien-être du citoyen ouest-africain et de son épanouissement au cœur des préoccupations et reste orientée vers une société inclusive au sein de laquelle une attention particulière est accordée aux couches les plus vulnérables de la population notamment les femmes et les jeunes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

13. Vous conviendrez avec moi, que l'autonomisation économique des femmes et des filles ne peut être réalisée sans un environnement propice à leur épanouissement. Nous devons œuvrer à la création d'institutions financières inclusives, qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des filles, et qui favorisent leur participation pleine et équitable à l'économie. De ce fait, la promotion de l'égalité des sexes doit être intégrée dans toutes les politiques et les interventions économiques. Ainsi, les pouvoirs publics doivent travailler sur l'état des lieux en matière de financement pour lutter contre la pauvreté des femmes et déterminer comment les différentes sources de financements peuvent être mobilisées et dépensées pour faire face aux causes structurelles de la pauvreté des femmes.

14. Il est impératif de renforcer les institutions de financement dans une perspective de genre, en veillant à ce que les femmes aient un accès équitable aux ressources financières, aux crédits et aux mécanisme de soutien entrepreneurial. Nous devons également redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté, qui constitue l'un des principaux obstacles à l'autonomisation des femmes et des filles. Cela nécessite des politiques et des programmes sociaux ciblés visant à renforcer la protection sociale, à promouvoir l'emploi décent et à garantir l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation et le logement.

15. Nous encourageons également la mise en place de mécanismes de financement novateurs, tels que les fonds d'investissement pour les femmes entrepreneurs, afin de stimuler l'entrepreneuriat féminin et de favoriser la création d'emplois durables.

15. Enfin, nous devons continuer à promouvoir la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels à tous les niveaux. Cela implique le renforcement de leur représentation dans les institutions politiques, économiques et sociales et la création d'un environnement qui favorise leurs voix et leurs contributions. Ainsi, des politiques budgétaires et monétaires axées sur l'égalité entre les sexes doivent être instaurées pour soutenir une croissance plus inclusive et équitable, créer des emplois pour les femmes et les hommes et contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

16. La réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles exigent des actions collectives et concertées. Nous devons travailler ensemble en tant que gouvernements, organisations régionales, société civile et secteur privé pour créer un changement réel et durable.

17. En conclusion, je tiens à réaffirmer l'engagement de la CEDEAO en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous sommes déterminés à accélérer

les progrès dans ce domaine en luttant contre la pauvreté et en renforçant les institutions de financement dans une perspective de genre.

18. Nous sommes convaincus que, grâce à une action collective et à une volonté politique, nous pourrions créer un avenir plus équitable et inclusif pour toutes les femmes et les filles de notre région. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Je vous remercie.